

REGLEMENT JEU-CONCOURS COLLECTE DES APPAREILS ELECTRIQUES

ARTICLE 1 : OBJET

Le Point Fort Environnement, Manche Habitat, Tri Tout Solidaire et Saint-Lô Agglo, en lien avec ecosystem, organisent une collecte exceptionnelle de déchets électriques et électroniques.

Cette collecte aura lieu le mercredi 26 novembre 2025 de 10h à 16h rue des charmes à Saint-Lô.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU JEU-CONCOURS

Chaque personne déposant ou non un appareil électrique ou électronique, tel que définis à l'article 6, pourra déposer un bulletin de participation au jeu-concours dans l'urne présente sur le lieu de collecte (cf article 1) de 10h à 16h.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne.

La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 4 : LOTS A GAGNER

Deux lots sont à gagner. Chaque lot est constitué d'un bon d'achat d'une valeur de 30 euros à utiliser à la ressourcerie Tri-Tout Solidaire, se situant 31Q rue Guillaume Michel à Agneaux.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins déposés. Le tirage au sort sera effectué mercredi 26 novembre 2025 à 16h sur site en présence des partenaires.

Les gagnants seront contactés par téléphone et seront informés des modalités à suivre pour récupérer leur lot.

ARTICLE 6 : APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ACCEPTES

Un déchet électrique et électronique est un appareil fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique.

Exemples (*liste non exhaustive*) : gros et petit électroménager, matériel informatique, écrans, jouets, luminaires, câbles électriques...